



Livret

de l'animateur et de l'animatrice



**Action
Populaire**





Sommaire





SOMMAIRE	3
MOT D'INTRODUCTION.....	6
Pourquoi La France insoumise a-t-elle été créée ?.....	6
Être insoumis-e : différentes manières de s'impliquer	6
L'Union Populaire c'est quoi ?	6
I- ÊTRE ANIMATEUR OU ANIMATRICE	8
Qu'est-ce qu'un groupe d'action et pourquoi cette forme ?	9
Qu'est-ce qu'un groupe d'action	9
Pourquoi la forme d'organisation en petits groupes ?	9
Les différents types de groupe d'action	11
• Les groupes d'action locaux	11
• Les groupes d'action professionnels ou universitaires.....	11
• Les groupes d'action fonctionnels	11
• Les groupes d'action thématiques	11
A. Faire vivre son groupe.....	12
Fixer des réunions régulières.....	12
• Avant la réunion	12
• Pendant la réunion.....	13
• Après la réunion.....	14
Agir et convaincre autour de soi	15
• Tisser les liens avec les associations et les luttes locales	15
• Les actions « classiques »	16
+ La diffusion de tracts	16
+ Le porte-à-porte	16
+ Le collage	18
+ Le boîtage	19
• Les actions d'auto-organisation.....	20
+ Le porteur de parole	20
+ Le questionnaire de conscientisation.....	20
+ Les « caravanes »	20
+ Les actions de solidarité	21
• Les réunions publiques.....	22
+ Avant la réunion	22
+ Pendant la réunion.....	23
+ Après la réunion	23
Garder le contact	24
• Créer une boucle de discussion	24
• Envoyer des informations par e-mail	24
• Faire du rappel téléphonique et accueillir les nouveaux·velles	25
Agir en temps de campagne présidentielle	26
• Participer aux campagnes d'appel	26
• Aider à la recherche des parrainages	26



B. Utiliser le réseau social d'action Action Populaire.	27
Téléchargez l'application.	27
Indiquer ses événements	27
• Pourquoi indiquer ses événements ?	27
• Créer un événement sur Action Populaire	28
• Indiquer un compte rendu	28
Gérer son groupe	29
• Se connecter à l'espace de gestion.	29
• Retrouver la liste des membres et inviter les nouveaux membres.	29
• Solliciter des dons pour son groupe et les utiliser.	29
• Demander sa certification.	29
Obtenir du matériel	30
• Où retrouver le code promo du groupe d'action ?	30
• Comment commander du matériel ?	30
• Quel matériel acheter ?	30
C. Utiliser nos outils collaboratifs et les réseaux sociaux	32
Les outils collaboratifs.	32
• Organiser une visioconférence.	32
• Ouvrir un document collaboratif	33
• Faire un sondage ou fixer une date	33
Les réseaux sociaux.	34
• Les bonnes pratiques	34
• Les principaux réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram	35
Pour aller plus loin	36
• Les autres réseaux sociaux	36
• Les plateformes de messagerie instantanée	36
• Créer un site ? Souvent une fausse bonne idée	36
D. Questions diverses.	38
Comptes de campagne présidentielle	38
Modes de financement à proscrire	38
• Collecter des fonds par l'intermédiaire d'une cagnotte en ligne ou d'un crowdfunding	38
• Financer des actions locales par l'intermédiaire d'une personne morale (association, société...)	38
• Créer une association en utilisant la mention « France insoumise » dans le titre, l'objet ou les statuts	38
Les documents ressources	39
• L'attestation d'assurance.	39
• Les fiches pratiques pour agir	39
• Les textes et principes de La France insoumise	39
Les contacts utiles	40



II- LA FRANCE INSOUMISE, COMMENT ÇA MARCHE ? 41

A. Les espaces, pôles et comités : qui, quand et comment les contacter ?.. 42

Les espaces. 42

- L'espace du programme 42
- L'espace des luttes 42
- L'espace politique 43
- Le groupe parlementaire 43
- La délégation au Parlement européen..... 43
- L'espace des élu-es et contre pouvoirs 43
- L'espace de l'auto-organisation et de la désobéissance populaire ... 43
- L'espace élections 43
- L'espace opérationnel..... 43

Les Comités. 44

- Le Comité de respect des principes..... 44
- Le Comité électoral 44
- Le Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles 45
- Le Comité d'amélioration du fonctionnement du mouvement 45

B. Les médias et réseaux sociaux insoumis. 46

Les médias. 46

- L'Insoumission.fr 46
- L'abonnement commun à L'Insoumission Hebdo
et au Journal de l'Insoumission 46

Nos réseaux sociaux 47

- Jean-Luc Mélenchon..... 47
- La France insoumise 47
- melenchon 2022 47

ANNEXES..... 48

Ordre du jour..... 49

Déroulé type d'un événement 49

- Avant l'événement..... 49
- Le jour de l'événement..... 49

Liste des syndicats et associations dont il est utile d'avoir le contact local. 50

Exemple de questionnaire de conscientisation sur le logement 50

Exemple de charte de bonne conduite dans les échanges virtuels.....51

Méthode de ciblage électoral..... 52

Notes personnelles 53





Mot d'introduction





Pourquoi La France insoumise a-t-elle été créée ?

La France insoumise a été créée en 2016 à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017 de Jean-Luc Mélenchon. C'est un **mouvement politique qui se donne pour objectif d'être l'outil du peuple pour mener à bien la révolution citoyenne**. Son mode d'organisation cherche à développer l'implication populaire. Elle rassemble toutes celles et tous ceux qui agissent pour promouvoir le programme *l'Avenir en commun*. La France insoumise est un mouvement tourné vers l'action. Elle est **organisée en « groupes d'action »**.

Être insoumis-e : différentes manières de s'impliquer

La France insoumise ne demande ni carte, ni adhésion. Sont insoumis-es **toutes celles et tous ceux qui agissent pour promouvoir le programme de l'Avenir en commun**. Il y a **différentes manières d'être insoumis-e** : parler politique à table, partager les propositions de La France insoumise sur les réseaux sociaux ou participer à des actions militantes.

Certain-es insoumis-es ont fait le choix de rejoindre un groupe d'action. Le livret que vous êtes en train de lire recense des conseils et informations destinés à toutes celles et tous ceux qui désirent animer (ou animent déjà) un groupe.

L'Union Populaire, c'est quoi ?

L'Union Populaire est une stratégie qui consiste à convaincre en partant du programme, en démontrant que, puisqu'il répond à des préoccupations populaires majoritaires dans le pays, notre programme est capable de rassembler le plus grand nombre de personnes dès le premier tour. C'est sur un programme qui unit le peuple, plutôt que sur une union des partis sans programme, que repose cette stratégie. Il s'agit alors de montrer que notre programme est possible (crédibilité), qu'il sera réellement appliqué (sincérité) et que le candidat est capable de mener à bien cette tâche (capacité).



La campagne présidentielle de 2022

Le 8 novembre 2020, Jean-Luc Mélenchon a proposé sa candidature à l'élection présidentielle de 2022.

Cette proposition de candidature n'était conditionnée à l'obtention de 150 000 parrainages citoyens.

- **À cette occasion, le site de campagne nouvssommespour.fr devenu melenchon2022.fr est lancé.** Chacun-e, insoumis-e ou non, peut aller y soutenir la candidature de Jean-Luc Mélenchon et retrouver nos propositions.
- La barre des 150 000 soutiens est très vite franchie, mais on ne s'arrête pas là ! Nous devons **continuer à faire signer autour de nous !**
- Toutes celles et tous ceux qui le souhaitent peuvent **créer ou rejoindre un groupe d'action pour soutenir** la candidature de Jean-Luc Mélenchon et organiser des actions sur le terrain dans l'objectif de faire connaître nos propositions et de convaincre largement autour de nous. Pour vous aider à vous organiser, n'hésitez pas à télécharger l'application de notre réseau social d'action Action Populaire !





I- Être animateur ou animatrice



QU'EST-CE QU'UN GROUPE D'ACTION ET POURQUOI CETTE FORME ?

Qu'est-ce qu'un groupe d'action

Le groupe d'action est le **principal lieu d'organisation des insoumis-es**. Il peut être créé et rejoint par tout le monde. Il est possible de rejoindre un ou plusieurs groupes d'action. L'objectif du groupe d'action est d'**organiser l'action de terrain autour des propositions de l'Avenir en Commun dans un périmètre géographique limité** à un quartier, une petite ville, un bassin de vie... Certains groupes peuvent se créer au sein d'université et d'entreprise.

Les groupes d'action désignent un **binôme paritaire de co-animation**. Comme son nom l'indique, les co-animateurs-rices « animent » le groupe en organisant, notamment, des réunions régulières, en indiquant les actions du groupe et en invitant à y participer. Ce binôme est le point de contact entre le groupe d'action et les personnes qui souhaitent le rejoindre.



Aucun groupe d'action ne peut s'approprié un territoire et y empêcher la libre création d'autres groupes ! L'objectif est de travailler en commun. Si, toutefois, vous ne souhaitez pas militer avec certaines personnes vous pouvez également créer votre groupe et agir sur votre quartier pour défendre l'*Avenir en Commun*.

Pourquoi la forme d'organisation en petits groupes ?

Le groupe d'action est un **groupe local à l'échelle d'une ville ou d'un quartier**. Les insoumis-es qui en sont membres participent, par leurs actions, à cette vie locale. Agir à l'échelle d'un quartier favorise l'implication des membres du groupe d'action qui tissent un réseau de proximité en lien avec leur vie de quartier.

Contrairement aux partis politiques traditionnels, **La France insoumise est un « mouvement »**. Son organisation est plus souple : par ville et par quartier, plusieurs groupes peuvent par exemple exister. Il n'y a d'ailleurs pas de représentant-es ou de porte-parole à l'échelle municipale, départementale ou régionale.



Le choix d'une forme « mouvement » s'explique par l'évolution de notre société, notamment décrite dans *L'Ère du peuple* par Jean-Luc Mélenchon. La société fonctionne de plus en plus en réseau. Les grandes structures d'entreprise ont muté avec le néolibéralisme. Tout cela a des conséquences sur la manière dont les villes et nos quotidiens sont régis.

La forme « mouvement » s'adapte mieux à ces changements. Elle favorise, en outre, l'organisation par capillarité, à une petite échelle, autour de soi. C'est le **maillage serré de ces petites structures organisées qui crée une force capable de faire circuler des informations et d'organiser rapidement des actions** au plus près de chez soi.

L'objectif est de créer ces multiples points d'insoumission et de les organiser en harmonie les uns avec les autres. Sans maillage serré du territoire, la Révolution citoyenne que nous appelons de nos vœux sera plus compliquée à atteindre.



Pourquoi un groupe d'action ne peut pas créer une association locale ?

Vous ne pouvez pas créer une association locale en lien avec La France insoumise. En tant que mouvement politique, **nous devons respecter très scrupuleusement les obligations légales incombant à toutes les formations politiques.** C'est la raison pour laquelle **nous demandons aux groupes d'action de ne pas créer d'association locale, et de dissoudre dans les plus brefs délais celles qui auraient pu l'être.**

En effet, la législation inhérente aux obligations des partis et groupements politiques a été mise à jour par la loi **n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.** L'article 11-7 précise que sont désormais intégrés au compte de l'association de financement du parti ou groupement politique « [...] les comptes des organisations territoriales du parti ou groupement politique dans des conditions définies par décret. ».

Le décret d'application précise que « les organisations territoriales comprennent les organisations qui sont affiliées au parti ou groupement avec son accord ou à sa demande ou qui ont participé localement, au cours de l'année considérée, à son activité ou au financement d'une campagne ». Tout manquement à ces dispositions priverait la formation politique du versement de la dotation de l'État.



Les différents types de groupe d'action

Tous les groupes sont répertoriés sur la carte d'Action Populaire, notre réseau social d'action. Il existe quatre différents types de groupes d'action.

- LES GROUPES D'ACTION LOCAUX

Ils sont **constitués sur la base d'un territoire réduit** (quartier, village ou petite ville, canton) et non à l'échelle d'une région, d'un département, d'une circonscription électorale ou d'une grande ville. Chaque insoumis-e ne peut assurer l'animation que d'un seul groupe d'action local.

- LES GROUPES D'ACTION PROFESSIONNELS OU UNIVERSITAIRES

Ces groupes rassemblent des insoumis-es qui souhaitent **agir au sein de leur entreprise ou de leur lieu d'étude**.

- LES GROUPES D'ACTION FONCTIONNELS

Ce sont des **groupes d'action transversaux autour d'actions particulières** (mise en place de formations, organisation des apparitions publiques, rédaction de tracts, collages, chorale insoumise, auto-organisation, etc.).

- LES GROUPES D'ACTION THÉMATIQUES

Ces groupes réunissent des insoumis-es qui souhaitent **agir et réfléchir sur un thème donné en lien avec les livrets thématiques correspondants** à l'échelle de leur territoire.



A. FAIRE VIVRE SON GROUPE

L'organisation d'événements par les groupes d'action est particulièrement importante. Les événements permettent de **créer du lien entre membres, de se former et de faire durer le collectif militant dans le temps**. Sans l'organisation d'événements tournés vers l'extérieur, vous n'incluez ni n'attirez de nouvelles personnes !

FIXER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES

L'organisation de réunions régulières est importante pour faire vivre le groupe et l'inscrire dans la durée. Il est conseillé de fixer ces réunions avec régularité (une fois par mois, une fois tous les 10 ou 15 jours).

• AVANT LA RÉUNION

Pour préparer la réunion, il est important de **préparer un ordre du jour**, c'est-à-dire la liste des points que vous aborderez et de l'envoyer en amont aux membres (voir l'exemple d'ordre du jour en annexe). Nous vous conseillons de proposer aux membres des ajouts à l'ordre du jour. Attention cependant à ne pas faire dépasser l'heure, voire l'heure et demi, de réunion !

Cet ordre du jour peut, par exemple, commencer par un échange sur la situation politique nationale et locale. L'ordre du jour doit nécessairement comprendre un temps d'organisation ou de planification d'actions. En effet, **chaque réunion doit déboucher sur des actions : se réunir pour se réunir n'est pas un objectif**, même si cela peut être sympathique. On remarque, d'ailleurs, que les groupes qui se réunissent sans organiser d'action durent moins longtemps et n'attirent pas de nouvelles personnes.

Après avoir préparé un ordre du jour, il faut ensuite **inviter les membres et les sympathisant-es à participer à la réunion** :

- 1. En créant un événement pour l'annoncer sur Action populaire, notre réseau social d'action.** L'événement sera proposé à toutes les personnes inscrites sur le réseau social d'action proche du lieu de tenue de l'événement.
- 2. En envoyant un e-mail à l'ensemble des membres.**



N'hésitez pas à **communiquer publiquement sur l'organisation de votre réunion**, par exemple en créant un événement Facebook et/ou en l'annonçant sur vos réseaux sociaux. Vous pouvez d'ailleurs ajouter l'événement Facebook à votre événement sur Action Populaire.

Vous pouvez également rappeler par téléphone ou sms toutes celles et tous ceux dont vous avez le numéro de téléphone. Il est important de tenir à jour le « fichier » où vous conservez les coordonnées de chacun-e.



Attention, les coordonnées que vous avez obtenues sur le site de La France insoumise ne sont que destinées à la communication de l'activité de La France insoumise et de la campagne présidentielle ! **Le Règlement général sur la protection des données est très clair à ce sujet** (voir la charte de bonne conduite en annexe)

• PENDANT LA RÉUNION

Vous pouvez tenir votre réunion en présentiel ou par visioconférence. Lorsque vous tenez votre réunion en présentiel, n'hésitez pas à l'organiser dans un café ou un bar. Cela permet d'intégrer le groupe dans la vie du quartier, de se faire connaître et de rendre la réunion plus accessible que lorsqu'elle se déroule, par exemple, chez un-e militant-e. Certaines personnes n'ont toutefois parfois pas les moyens de payer leur consommation au bar. Vous pouvez, dans ce cas, prévoir un pot commun pour elles.

Lorsque vous ne pouvez pas l'organiser en présentiel, il est possible de l'organiser en visioconférence, **La France insoumise est dotée d'un outil gratuit qui permet de réaliser facilement des visioconférences** : visio.lafranceinsoumise.fr.

La réunion doit être la plus inclusive possible. Pour cela, nous conseillons de mettre en place des tours de parole.

En début de réunion, **désignez une personne qui sera chargée de veiller à ce que chacun-e puisse librement prendre la parole et une qui sera chargée de la prise de note** pour la réalisation d'un compte rendu public que vous pourrez ensuite publier sur Action Populaire.

Il est important de mettre en place un « **tour de parole** », c'est-à-dire une liste des prises de parole où chacun-e puisse s'inscrire, en veillant au maximum à ce que la distribution des interventions soit paritaire. De nombreux travaux sociologiques montrent que les femmes ont tendance à moins s'exprimer en réunion. Vous pouvez par exemple proposer d'alterner au maximum la prise de parole par genre (une femme puis un homme puis une femme...).



Il faut également **veiller à ce que personne ne monopolise la parole**. Si vous êtes en trop grand nombre et que vous avez du mal à réguler les interventions, vous pouvez **fixer un temps de parole maximal pour chaque intervention** (par exemple de 2 minutes). C'est pourquoi nous privilégions les petits groupes afin que chacun-e puisse s'y investir pleinement.

Nous conseillons **des réunions d'une heure à une heure et demi maximum**. Les réunions trop longues découragent les nouvelles et les nouveaux de revenir. Prévoyez donc un ordre du jour succinct avec des estimations de temps par partie.

Lorsque vous aborderez le point sur les actions à organiser, pensez à **identifier collectivement une liste de tâches à réaliser pour mener à bien vos actions et à répartir ces tâches entre l'ensemble des personnes** en veillant à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes qui les prennent en charge. L'idéal est d'avoir un binôme paritaire par tâche.

Pensez à conclure la réunion en fixant une prochaine date. Une fois fait, vous pouvez finir la soirée par un moment convivial (pot commun, verre de l'amitié, repas partagé...).

• APRÈS LA RÉUNION

Une fois la réunion terminée, pensez à **envoyer un compte rendu ou un « relevé de décisions »** à l'ensemble des membres. Vous pouvez également publier un compte rendu public sur l'événement Action Populaire que vous avez créé.

Pensez à **communiquer sur la tenue de votre réunion** en diffusant par exemple des photos de celle-ci sur les réseaux sociaux.

Après la réunion, c'est le moment de passer à l'action et de réaliser ce qui a été prévu (en n'oubliant pas de publier ces actions sur Action Populaire).

Si vous vous êtes réparti-es les tâches entre plusieurs personnes lors de la réunion, **n'hésitez pas à les recontacter pour vous assurer que tout va bien** et voir s'ils ou elles n'ont pas besoin d'aide ou de conseils pour les réaliser.

Organiser une écoute collective

Lorsqu'un passage média important a lieu, vous pouvez proposer aux autres personnes de votre groupe d'organiser une écoute collective, voire l'organiser avec les autres groupes de votre ville.

C'est une manière conviviale d'écouter et de débattre autour d'une émission politique. Elle peut être organisée chez l'un-e ou l'autre d'entre vous ou dans un bar / café pour convaincre encore plus largement !



AGIR ET CONVAINCRE AUTOUR DE SOI

La France insoumise est un mouvement tourné vers l'action, **c'est donc l'action qui doit occuper la principale partie de notre temps militant**. Nos actions ont pour but de convaincre autour de nous de la pertinence de notre programme, l'*Avenir en Commun*, pour améliorer notre société et la vie des gens. C'est pourquoi nous organisons de nombreuses actions d'utilité concrète comme les collectes solidaires.

• TISSER LES LIENS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES LUTTES LOCALES

La France insoumise est un mouvement ouvert. L'objectif n'est pas de se substituer aux différentes organisations (associations, syndicats, collectifs...) présentes dans la société, mais de leur **servir d'appui et de relayer leur parole**. Il est particulièrement important de **bien connaître les acteurs associatifs et syndicaux, ainsi que les collectifs présents dans votre ville ou votre quartier**.

Pour cela, n'hésitez pas à vous **constituer un fichier de contacts** avec les responsables des associations (Secours populaire, L214, Fondation Abbé Pierre, Droit au Logement, Ligue des Droits de l'Homme, etc.) ainsi que des syndicats (UL CGT, Union Syndicale Solidaires, FSU, FO, etc.).

Pour cela, pensez à faire une liste des associations et syndicats présentes dans votre ville, à les suivre les réseaux sociaux et à repérer les événements qu'ils organisent ou auxquels ils participent. Si vous en avez le temps, vous pouvez également vous **constituer un calendrier de l'ensemble des initiatives** syndicales et associatives de votre ville ou de votre quartier pour organiser votre présence lors de ces rendez-vous. N'hésitez pas, lorsque vous participez ensuite à ces événements, à entrer en contact avec les organisateurs-rices et à échanger vos contacts. Dans de nombreuses villes, un calendrier des événements municipaux est souvent publié sur le site de votre mairie (ou dans le journal municipal). N'hésitez pas à vous y référer.

Soyez toutefois vigilant-es à ne pas dépasser certains cadres pour ne froisser personne. Vous devez vous mettre au service de la cause et non donner l'impression de vous substituer aux organisateurs-rices ! Avant de vous lancer, le mieux est toujours de **demander comment être utile** ! N'hésitez pas à relayer les communications des associations (voir la partie sur « Comment utiliser les réseaux sociaux ») et à relayer votre présence par des photos sur les réseaux sociaux.

Vous pourrez ensuite **inviter vos contacts lorsque vous organiserez vos événements**, par exemple, en invitant des syndicats et des associations à prendre la parole pour présenter leurs luttes et/ou leurs actions. Vous pouvez également les inviter à tenir un stand dans le cadre d'un village associatif lors d'événements importants que vous organisez (comme les fêtes insoumises, etc.)



Organiser un stand, un point fixe, un cortège lors d'une manifestation

Lors d'une manifestation, il peut être intéressant d'organiser un petit stand ou un point fixe afin de montrer la présence de La France insoumise. Pour cela, vous aurez besoin d'une petite table, de quelques tracts, de drapeaux, voire d'un barnum et d'une oriflamme. Un stand ou un point fixe peut être un lieu de rendez-vous des membres du groupe. Si vous êtes assez nombreux-ses, vous pouvez partir en cortège avec des drapeaux ou une banderole.





• LES ACTIONS « CLASSIQUES »

Parmi les actions « classiques » que vous pouvez mettre en place, il y a évidemment la diffusion de tracts (ou tractage ou « diff' »), le collage et le porte-à-porte. Ces actions permettent d'**assurer une présence régulière et une visibilité auprès d'un nombre important de personnes.**

Lors de l'organisation de ces actions, il est important de veiller à ce qu'elles soient menées par au moins deux militant-es. Il est déconseillé de mener des actions seul-e.

+ La diffusion de tracts

Pour ce qui est de l'organisation de tractages, il peut être intéressant de les **organiser de manière régulière sur les mêmes lieux** (par exemple, le marché, le supermarché, les écoles ou les abords des transports en commun). Cela permet de développer son implantation dans son quartier ou sa ville. Si vous le pouvez, faites en sorte de ne pas réduire votre présence aux seuls marchés du centre-ville !

Le plus important est de **parler aux personnes à qui vous distribuez** (ex. : « Les propositions de Jean-Luc Mélenchon et de La France insoumise ») en insistant sur « Jean-Luc Mélenchon » et « La France insoumise » ou le nom du ou de la candidat-e. Il faut tenter d'attirer le regard et de provoquer la discussion. C'est à ce moment là que vous convaincrez !

Faites attention, toutefois, à ne pas monopoliser la parole dans votre discussion : il faut écouter ce que les gens ont à vous dire. Si des propos vous déplaisent, c'est souvent plus par l'argumentation que vous convaincrez que par la culpabilisation ou la moralisation ! Évitez également de rester trop longtemps à discuter avec une même personne. Si une personne est hostile à nos propositions, ce n'est pas en une discussion qu'elle va changer d'avis. Invitez-la à se rendre sur notre site et passez à quelqu'un d'autre.

Avant d'aller diffuser des tracts, n'oubliez pas de le lire et de vous référer aux passages de notre programme pour avoir des éléments à fournir si une personne vous interroge sur nos propositions.

+ Le porte-à-porte

De la même manière que pour les diffusions de tracts, il est important, pour les porte-à-porte, de cibler les endroits où les habitant-es sont réceptifs-ves à nos idées et de ne pas hésiter à repasser plusieurs fois au même endroit (par exemple, 2 à 3 fois dans le même immeuble étalé sur quelques mois). Pour choisir les endroits pour faire du porte-à-porte, nous vous conseillons d'étudier les résultats électoraux des différents bureaux de vote de votre ville et de favoriser ceux où nous sommes le plus forts et/ou le taux d'abstention est le plus élevé.

Le porte-à-porte est l'action qui vous permettra de convaincre le plus de monde. Toutes les études le montrent ! Si vous avez une action à privilégier, choisissez le porte-à-porte !

Là encore, **l'écoute est primordiale.** En porte-à-porte, constituez des équipes de deux, il est toujours plus agréable et préférable de rester à deux. Concentrez-vous plutôt sur des immeubles pour être le plus efficace possible.

N'hésitez pas à organiser une formation sur le porte-à-porte, surtout s'il y a des nouveaux et des nouvelles militant-es dans le groupe et à échanger des conseils.



Quelques conseils pour le porte-à-porte :

- Avoir des tracts avec soi. Porter un autocollant de manière à être identifiable.
- Réalisez du porte à porte entre 10h et 20h30 maximum.
- Évitez de faire du porte-à-porte seul-e. Constituez des binômes paritaires dans la mesure du possible.
- Lorsque vous sonnez à une porte, tenez-vous bien en face de celle-ci.
- Si personne n'ouvre, glissez un tract sous la porte ou coincez-le dans le battant de la porte.
- Lorsqu'une porte s'ouvre, commencez par vous présenter.
« Bonjour, nous sommes XXX, nous sommes militants et nous aimerions vous donner une information. »
- Commencez par une question ouverte comme « Connaissez-vous Jean-Luc Mélenchon ? »
- Emmener ensuite la discussion sur le programme et/ou l'inscription sur les listes électorales. N'hésitez pas à préparer quelques questions ouvertes « types » sur le sujet de votre porte-à-porte.
- Éviter les trop longues conversations, surtout si votre interlocuteur·rice nous est défavorable.
- À la fin de la conversation, en fonction de l'intérêt de la personne, n'hésitez pas à :
 - Inviter au prochain rendez-vous dans le quartier ou la ville.
 - Inviter à se renseigner sur le site du programme.
 - Inviter à signer sur le site si la personne est convaincue.
 - Inviter l'habitant·e à en parler autour de lui/elle pour convaincre d'autres personnes.
 - Inviter à vous donner ses coordonnées pour être recontacté·e ultérieurement. (Pensez à demander le téléphone en plus de l'e-mail si la personne est réceptive).

Pour réaliser le suivi de votre progression de porte-à-porte, vous pouvez créer une carte modifiable, par exemple sur OpenStreetMap (un site collaboratif de cartographie en ligne). Sur cette carte, vous pourrez colorier d'une certaine couleur les rues où des militant·es ont déjà effectué du porte-à-porte. Cela vous permet d'**avoir une vision d'ensemble de votre action dans le quartier ou la ville** et de mieux la planifier. Vous pouvez également mettre en place un code couleur faisant référence à la date à laquelle vous êtes passé·es. Une fois que l'ensemble de votre quartier aura été réalisé en porte-à-porte vous pourrez ainsi facilement repasser dans les rues où vous étiez allé·es précédemment.



+ Le collage

Le collage fait partie des actions classiques. Celui-ci permet de se rendre visible, de **montrer que nous sommes présent·es** aux personnes qui ne nous suivent pas nécessairement sur les réseaux sociaux. C'est une action qui vise donc un public très large.

Le collage est particulièrement utile en temps de campagne électorale pour imprimer une idée, un nom ou la date du scrutin.

Vous pouvez organiser des actions de collage régulièrement, mais en dehors des campagnes électorales, préférez une grosse session de collage de temps en temps (par exemple, une fois par mois). Réservez le collage au quotidien ou de manière très régulière aux campagnes électorales, notamment juste avant le scrutin.



Quelques conseils pour le collage :

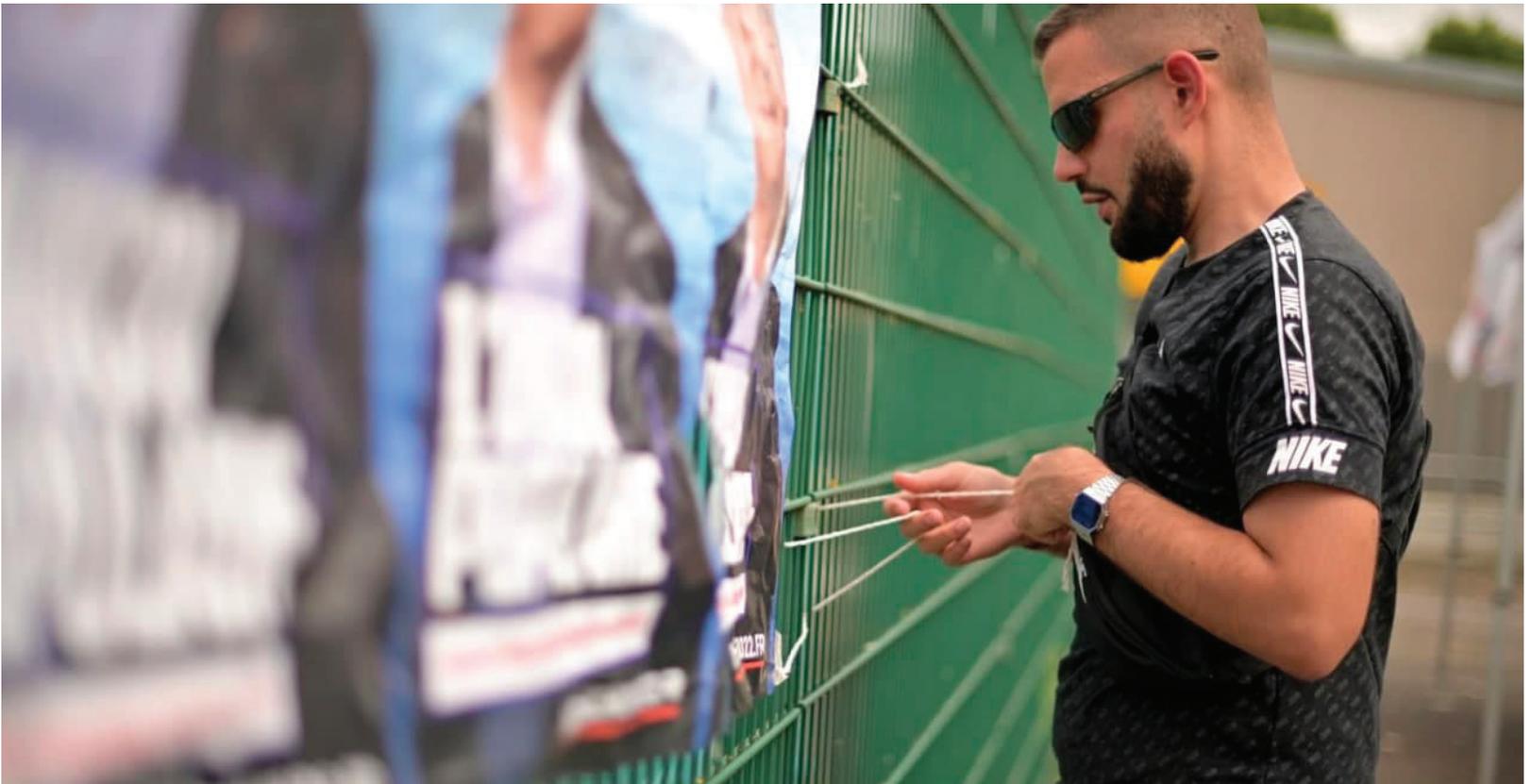
- Préparez un itinéraire de collage en repérant les différents lieux où vous comptez coller à l'avance et en définissant un trajet pour ne pas perdre de temps. Vous pouvez faciliter les choses en créant une carte personnalisée, par exemple sur OpenStreetMap, avec l'ensemble des panneaux d'affichage public et des panneaux électoraux.
- Sélectionnez les zones de collage. Parmi les endroits où vous pouvez coller il y a les panneaux d'affichage public. Vous pouvez y coller légalement. Ciblez des endroits qui sont particulièrement visibles (à la sortie des transports en communs, des écoles ou sur des lieux de passage).
- **Ne collez jamais seul : soyez au minimum deux.** L'idéal est de constituer des équipes de trois ou quatre. Répartissez-vous des rôles : une ou deux appliquent de la colle sur le support, une personne pose les affiches dessus, une dernière personne vérifie qu'aucune personne malveillante est autour.
- Il est souvent plus simple de coller avec une voiture ou en vélo pour aller d'une zone à l'autre et transporter le matériel. En ville, il est également possible de coller à pied. En voiture, pensez à bien organiser votre coffre pour ne pas perdre de temps.
- Préparez votre seau de colle à papier peint (classique). Elle ne doit pas être trop pâteuse. Ajustez la viscosité après la prise de la colle (qui doit être d'environ une minute). Par temps très froid (gel), mettez un peu moins d'eau (et au besoin un peu de gros sel) ; par temps très chaud, une colle plus liquide est préférable. Pour un mélange sans grumeau, versez les flocons juste assez vite pour avoir tout versé avant que la colle ne prenne en remuant vigoureusement. Le mieux est de mélanger pendant le remplissage du seau, robinet grand ouvert.
- Quantité : pour un grand seau, versez un demi-litre de colle.



- La plupart du temps, il faut encoller le mur, puis poser l'affiche et la faire adhérer au support en repassant la brosse dessus (cela permet de l'imperméabiliser). Il faut faire attention à ne pas la déchirer lors de cette phase. Dans le cas de supports difficile, il ne faut pas hésiter à encoller le dos de l'affiche en plus du support.
- Chassez les bulles d'air ! Quand vous apposer votre affiche, partez du centre avec votre brosse vers l'extérieur en chassant l'air.
- Autre astuce : encollez le mur sur une surface un peu plus grande que l'affiche de manière à ce que les coins ne se décollent pas !

+ Le boîtage

Évitez le boîtage. La plupart des gens ne lisent pas les tracts qui leur sont dans leur boîte aux lettres. Le boîtage peut être toutefois utile dans les moments de forte politisation (comme en fin de campagne). Évitez, en revanche, qu'il constitue votre seul mode d'action. Ce qui convainc, ce sont avant tout les discussions avec les personnes que vous rencontrez !





• LES ACTIONS D'AUTO-ORGANISATION

En plus des actions classiques de terrain, La France insoumise met en place des actions d'auto-organisation. Elles visent à faire **prendre conscience aux citoyen·nes que leur parole est légitime et qu'en s'organisant collectivement ils et elles sont en capacité d'imposer un rapport de force susceptible de changer leur quotidien.**

+ Le porteur de parole

Le porteur de parole consiste à afficher une question ouverte dans l'espace public pour provoquer le débat et proposer aux passant·es d'y répondre.

Inscrivez de manière visible une partie des réponses qui vous seront faites sur une grande affiche qui sera mise à côté de la grande question afin de constituer un « mur » de paroles.

Vous pouvez vous montrer factuel (ex. : « Que pensez vous de la politique du gouvernement ? Que pensez vous de la mise en place d'une 6^e République ? ») ou un peu plus provocateur·rice de manière à interpeller les passant·es (ex. : « Ce gouvernement sert-ils nos intérêts ? », « Si vous étiez président·e, quelle serait votre première mesure ? » ou « Sous cette 5^e République, est-ce encore la démocratie ? »).

+ Le questionnaire de conscientisation

Vous pouvez mettre en place une campagne d'auto-organisation avec des **questionnaires de conscientisation** (voir en annexe un exemple). Il s'agit de **construire un questionnaire pour identifier des problèmes communs rencontrés par les habitant·es** d'un immeuble ou d'un quartier.

L'objectif est de parvenir avec cette enquête à cibler un problème partagé par l'ensemble des habitant·es de l'immeuble ou du quartier et de leur proposer ensuite de le régler collectivement.

Le questionnaire de conscientisation doit être suivi d'organisation d'actions concrètes. Par exemple, sur une lutte contre des bailleurs qui ne répareraient pas un ascenseur, vous pouvez organiser avec les habitant·es une manifestation devant les locaux du bailleur.

+ Les « caravanes »

La France insoumise organise régulièrement des « **caravanes** ». Le principe est de **s'installer toute une journée dans un quartier populaire et aller à la rencontre des habitant·es.**

Installer un barnum, des tables et des chaises pour créer une ambiance conviviale et chaleureuse. Vous pouvez également prévoir des boissons et des gâteaux. Pendant que certain·es militant·es se rendent dans les habitations autour pour faire du porte-à-porte, une équipe peut rester sur le stand pour échanger avec les passant·es.

En aout 2021, 3 caravanes de l'Union Populaire ont sillonné la France, elles se sont arrêtées dans des quartiers populaires où l'abstention est particulièrement élevée. Lors de ces caravanes les militants ont à la fois présenté le programme de Jean-Luc Mélenchon, *l'Avenir en commun*, mais aussi lutté concrètement contre l'abstention en réalisant sur place des inscriptions sur les listes électorales.



Depuis 2016, La France insoumise organisait aussi de nombreuses caravanes d'accès au droit. Lors de ces actions, les militant-es renseignent les citoyen-nés sur leurs droits sociaux (par exemple, leur éligibilité au RSA ou aux APLs). Le non-recours aux droits est massif en France ! Les politiques de culpabilisation des ayant-droits (qualifié-es d'« assisté-es ») en est notamment responsable. Mais, **en République, un droit est un droit, pas un privilège !** N'hésitez pas à consulter les kits caravanes disponibles sur le site.



Inscrire un·e citoyen·ne sur les listes électorales.

Matériel : Un smartphone ou une tablette.

En porte à porte n'hésitez pas à demander si la personne est inscrite sur les listes électorales. Si celle-ci n'est pas sûre ou ne se souvient pas de son bureau, vous pouvez très facilement vérifier son inscription en vous rendant sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

Si la personne n'est pas inscrite sur les listes, ou si elle est inscrite dans une autre commune, vous pouvez réaliser l'inscription à distance. Il faut photographier sa carte nationale d'identité et une attestation de domicile. Vous devez ensuite vous rendre sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> où la personne aura besoin de se connecter via France connect pour accéder à son compte, et indiquer son changement de situation.

Il est également possible d'imprimer des formulaires cerfas à faire remplir aux habitant-es et à apporter à la mairie avec la photocopie de carte d'identité et le justificatif de domicile.

Formulaire à retrouver sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

+ Les actions de solidarité

Les actions de solidarité organisées notamment pendant le confinement allient aide concrète aux citoyen-nés et action politique. Elles rencontrent un franc succès et sont nécessaires face aux politiques du gouvernement qui ne répondent pas à l'urgence sociale. Elles permettent d'aller à la rencontre des gens, de tisser des liens avec les associations, sans s'y substituer, et de se rendre utile dès maintenant en leur apportant notre aide. Vous pouvez par exemple organiser des **collectes alimentaires devant des supermarchés, des soupes populaires, des collectes de jouets au profit d'associations.**



LES RÉUNIONS PUBLIQUES

La France insoumise est un mouvement qui vise à l'émancipation de toutes et tous. Pour faire progresser nos idées, il est important de **diffuser nos discours et propositions à un maximum de personnes en organisant des réunions publiques**. Celles-ci sont animées par des élu-es ou des orateurs-rices et peuvent permettre de développer plus précisément certains thèmes du programme *L'Avenir en Commun*.

• AVANT LA RÉUNION

Pour organiser une réunion publique, commencez par en discuter lors d'une réunion. Il faut ensuite **inviter des intervenant-es en veillant à la parité** ! Vous pouvez ainsi inviter des parlementaires en contactant leurs équipes par courriel (ceux-ci sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale et du Parlement européen). Vous pouvez également demander la venue d'orateurs-rices du mouvement.

Une fois l'invitation envoyée à l'intervenant-e et sa participation confirmée, il faut **réserver une salle**. Cela peut être une salle municipale (souvent gratuite) ou la salle d'un café ou d'un bar. L'attestation de responsabilité civile de La France insoumise vous sera utile. Elle est disponible sur le Centre d'aide, rubrique « Événements », d'Action Populaire.

Avant de réserver une salle, il est, d'une part, important de **définir une « jauge »**, c'est-à-dire une estimation du nombre de personnes que l'on pense pouvoir attirer pour pouvoir s'organiser en conséquence. Prévoyez plutôt plus petit que trop grand ! D'autre part, **prévoyez un dispositif de sonorisation** (s'il n'y en a pas déjà un) pour rendre la prise de parole plus facile pour les intervenant-es.

L'annonce de l'événement et la **communication autour de la réunion publique** doivent se faire en accord avec les invité-es. Créer un événement sur Action Populaire et un événement Facebook. L'idéal est de communiquer sur l'événement 10 jour à 15 jours avant celui-ci. Il est également possible de réaliser un tract ou des affiches pour inviter à cet événement. Il est possible, avec l'accord des intervenant-es, d'inviter la presse à annoncer la tenue la réunion publique et à y participer.

Pour une réunion publique ou un événement important, l'équipe opérationnelle peut envoyer un e-mail à l'ensemble des signataires de la ville et/ou du département. N'hésitez pas à en faire la demande à groupe@actionpopulaire.fr en faisant une proposition d'invitation à envoyer (préférez un texte court et factuel), en y joignant un éventuel visuel et le lien vers l'événement sur Action Populaire et Facebook au moins 7 jours avant la réunion.

Pour ce qui est d'éventuels coût d'organisation d'un événement comme une réunion publique, reportez-vous à la partie financement de ce document.



Quelques jours avant celui-ci pensez à **rédiger un déroulé de l'événement** avec la liste de toutes les tâches à prévoir et à se répartir (ex. : arrivée sur place, installation, accueil de l'intervenant-e). Vous trouverez un déroulé type en annexe de ce document.

Demandez à ce que chacun-e amène au moins une personne qui pourrait être convaincue par nos idées mais qui ne serait pas forcément venue sans que vous lui ayez proposée.

• PENDANT LA RÉUNION

Vous pouvez filmer la réunion, prévoir un *live* Facebook et/ou un *live-tweet*. Prenez des photos de l'événement.

Les réunions publiques sont des moments enrichissants pour les militant-es, mais elles peuvent également servir de point d'appui pour élargir le groupe d'action. Il est donc important d'**organiser une table de contact** à l'entrée de l'événement. À la suite de celui-ci, vous pourrez ainsi re-contacter l'ensemble des participant-es pour leur proposer de participer à une réunion du groupe d'action ou à un autre événement.. Pensez également à mettre à disposition des participant-es des tracts et/ou des affiches.

Concluez votre réunion, comme la plupart de vos actions, par un moment convivial. N'hésitez pas à organiser une auberge espagnole en demandant à chacun-e d'apporter quelque chose à manger ou à boire.

• APRÈS LA RÉUNION

Après la réunion publique, faites un retour en réunion de groupe pour voir ce qui a fonctionné et ce qui aurait pu être amélioré.

N'hésitez pas non plus à communiquer sur l'événement sur les réseaux sociaux en publiant vos photos.



Organiser une réunion publique pendant la campagne présidentielle.

Pendant la campagne présidentielle l'ensemble des dépenses doivent être réalisées directement par les comptes de campagne. Vous ne pouvez engager aucune dépense en lien avec la campagne présidentielle.

Lorsque vous réservez une salle gratuite, vous devez faire remplir à son propriétaire une attestation de gratuité. Vous pouvez télécharger le modèle d'attestation lorsque vous créez l'événement sur actionpopulaire.fr

Lorsque vous êtes contraints d'engager des frais : merci de contacter préalablement le secretariat général en envoyant un mail à : secretariat-general@melenchon2022.fr

Retrouvez plus d'informations sur le site info.actionpopulaire.fr dans la section sur les « Comptes de campagne ».



GARDER LE CONTACT

La France insoumise est en campagne permanente. Très régulièrement, La France insoumise lance de nouvelles campagnes.

Les campagnes sont présentées sur le site de la France insoumise. **Consultez le site de La France insoumise régulièrement et les lettres d'information hebdomadaires pour échanger sur celles-ci lors de vos réunions de groupes et décider comment y participer.** Celles-ci nous permettent d'avoir une cohérence dans notre action partout sur le territoire.

Lors de vos actions, réunions publiques ou sur Action Populaire, vous allez entrer en contact avec des personnes qui sont prêtes à participer aux actions. Il est très **important de parvenir à garder le contact avec ces personnes.** Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous serons efficaces !

• CRÉER UNE BOUCLE DE DISCUSSION

Pour garder contact, il faut organiser des réunions régulièrement (en présentiel ou en visioconférence). Il est aussi recommandé de **mettre en place des canaux d'information numériques.**

Action Populaire dispose d'un outil de discussion ! N'hésitez pas à vous en servir pour organiser vos actions.

Vous pouvez également créer une conversation sur une application de messagerie comme Telegram (ou une liste d'échange e-mail). Cette conversation vous permettra de diffuser des informations sur les prochaines réunions, des rappels pour les actions de la semaine ou encore de vous tenir au courant de l'actualité du mouvement.

Toutefois, pour que cette conversation puisse être lisible de toutes et tous, il est important de **travailler à limiter le nombre de messages qui y sont diffusés.** Nous vous conseillons de créer une « charte d'utilisation », c'est-à-dire un ensemble de règles à respecter (voir annexe).

Attention : les conversations numériques ne doivent pas remplacer les espaces de discussion « physique » des réunions.

• ENVOYER DES INFORMATIONS PAR E-MAIL

Toutes les personnes dont vous prendrez les contacts ne souhaiteront pas nécessairement passer à l'action immédiatement. Certaines souhaiteront simplement suivre ce que vous faites sans y participer.



Vous pouvez **leur envoyer une fois par mois ou par semaine** les comptes rendus de vos actions ou les principaux rendez-vous auxquels vous souhaitez convier un maximum de monde (par exemple, les réunions publiques).

Attention, **les lettres d'information doivent être utilisées avec parcimonie. Les personnes doivent accepter d'y être ajoutées et vous avez l'obligation d'en retirer toute personne qui vous le signifierait.** Lorsque quelqu'un classe un de vos e-mails en indésirable (ou SPAM), car vous n'avez pas obtenu son accord pour lui écrire, c'est tout le mouvement qui est pénalisé ! Les logiciels anti-spam apprennent alors à associer les e-mails insoumis au spam. Soyez donc extrêmement vigilant-e !

Évitez les listes de diffusion e-mail où chacun-e peut se répondre. Cette pratique tend à créer trop d'e-mails. Vous trouverez en annexe un modèle de charte à faire respecter pour les boucles d'échanges e-mail.

• FAIRE DU RAPPEL TÉLÉPHONIQUE ET ACCUEILLIR LES NOUVEAUX·VELLES

Dernière manière de garder contact, le **rappel téléphonique**. Tout le monde ne maîtrise pas nécessairement les outils numériques. Il est donc très utile de mettre en place un fichier avec les numéros de téléphone de toutes les personnes et de **régulièrement appeler celles dont vous n'avez plus de nouvelles** pour leur proposer de venir à la prochaine réunion. Un rappel téléphonique de ce type peut avoir lieu par exemple une fois par mois.

Pour intégrer des nouveaux contacts dans l'ensemble de ces dispositifs, n'hésitez pas à leur proposer de se voir à quelques-uns dans un cadre moins formel qu'une réunion. Vous pouvez ainsi donner rendez-vous à 2 ou 3 nouveaux contacts pour leur présenter ce que vous faites avec votre groupe d'action et échanger avec eux. Attention à ce que cela ne ressemble pas à un entretien d'embauche !



Attention, les coordonnées que vous avez obtenues sur le site de La France insoumise ne sont destinées qu'à la communication de l'activité de La France insoumise et de la campagne présidentielle ! **Le Règlement général sur la protection des données est très clair à ce sujet** (voir la charte de bonne conduite en annexe).



PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE.

• PARTICIPEZ AUX CAMPAGNES D'APPELS

Des campagnes d'appels seront mises en place pendant la campagne présidentielle. Elles sont particulièrement importantes car elles permettent d'échanger directement avec des citoyen·nes que nous ne pouvons pas nécessairement rencontrer physiquement. Lorsqu'une campagne d'appel sera lancée, vous en serez informé·e et pourrez la rejoindre sur Action Populaire.

• PARTICIPEZ À LA RECHERCHE DES PARRAINAGES D'ÉLU·ES

La candidature de Jean-Luc Mélenchon a déjà obtenu près de 250 000 parrainages citoyennes et citoyens. Mais pour candidater à l'élection présidentielle, **il est aujourd'hui nécessaire de collecter 500 parrainages de maires et autres élu·es. Nous avons besoin de vous pour cette opération.** Le dépôt des parrainages d'élu·es n'est possible qu'à partir de la publication du décret de convocation des électeur·rices pour l'élection du Président de la République : c'est généralement le cas deux mois avant le premier tour du scrutin. Les élu·es ne disposent alors que d'un mois pour renvoyer leur parrainage. Chaque élu·e ne peut parrainer qu'un·e seul candidat·e.

La recherche des parrainages commence donc maintenant. Il s'agit à cette étape de solliciter auprès des élu·es un engagement moral à parrainer la candidature de Jean-Luc Mélenchon lorsque le dépôt des candidatures sera ouvert.

Cet engagement doit être formalisé par la signature d'un formulaire d'engagement à parrainer. Ce formulaire est à faire remplir puis à retourner signé en courriel ou en courrier postal.

La France insoumise met à disposition des volontaires une application spécifique qui permet d'identifier les élu·es à solliciter, d'indiquer celles et ceux que vous vous chargez de contacter pour rendre efficaces vos efforts et faire remonter le résultat de vos démarches.

Un accès vers l'application sera donné à chaque volontaire et des réunions de formation en ligne seront mises en place.

Vous trouverez toutes les informations techniques et politiques sur la recherche de parrainages dans le guide accessible sur le site Mélenchon 2022, dans l'onglet Agir, Parrainages d'élu·es.



B. UTILISER LE RÉSEAU SOCIAL D'ACTION ACTION POPULAIRE

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

Action Populaire est le nouveau réseau social d'action de la campagne de Jean-Luc Mélenchon. L'application est désormais disponible sur tous les téléphones et sur votre tablette ! Téléchargez-la et faites-la connaître autour de vous.

L'application vous permettra d'accéder sur votre téléphone ou votre tablette à toutes les fonctionnalités du réseau social action populaire.

INDIQUER SES ÉVÉNEMENTS

• POURQUOI INDIQUER SES ÉVÉNEMENTS ?

La France insoumise est un mouvement-réseau. Elle fédère toutes celles et ceux, militant-es ou non, qui souhaitent défendre l'*Avenir en Commun*. Toutes ces personnes ont accès à Action Populaire, notre réseau social d'action et le consulte régulièrement.. **Cet outil est l'un de nos principaux atouts et permet d'organiser collectivement nos actions qui seront vues par de nombreuses personnes.**

Il est **important de l'utiliser en y publiant des événements.** Dans la mesure du possible, nous vous conseillons **de publier l'intégralité de vos actions sur Action Populaire** (réunions, diffusions de tracts, actions de campagne, etc.).

D'une part, cela permet de **mettre en valeur notre activité et de montrer notre force militante à travers tout le pays.** En se connectant à Action Populaire, voir une carte d'événements remplie crée et montre notre dynamique. De plus, cela suscite l'enthousiasme de celles et ceux qui souhaiteraient s'engager dans l'action. D'autre part, cela vous permet aussi de **multiplier les chances d'attirer de nouvelles personnes.** Chaque nouvelle action est un rendez-vous où elles peuvent venir vous rencontrer. Enfin, lorsque quelqu'un s'inscrit à l'un de vos événements, vous pourrez avoir accès à son adresse e-mail et donc la contacter facilement.

Notre réseau social d'action compte aujourd'hui des milliers de groupes répartis sur tout le territoire. Pour une lecture simplifiée de la carte des groupes, les groupes les plus actifs sont mis en avant, grâce à un système d'affichage par défaut. Un groupe est considéré comme faisant partie des plus actifs s'il a publié au moins un événement au cours des 45 derniers jours. C'est donc aussi pour cela qu'il est important que vous publiez vos événements.



• CRÉER UN ÉVÉNEMENT SUR ACTION POPULAIRE

Connectez-vous à Action Populaire pour **créer un événement**. Vous pouvez accéder à Action Populaire en vous rendant sur actionpopulaire.fr ou en cliquant sur les boutons du site de La France insoumise et de la campagne de la présidentielle de 2022 qui y renvoient.

Lorsque vous créez un événement, attention à bien sélectionner votre groupe d'action comme créateur de l'événement et à bien indiquer une adresse postale valide de sorte à ce qu'il s'affiche correctement sur la carte. Pensez à lui donner un nom explicite et clair, à indiquer une description, si possible à rendre visible le numéro de téléphone d'une personne qui sera sur place pour qu'une personne qui souhaiterait vous rejoindre puisse vous appeler si besoin. Enfin, pour rendre celui-ci plus attractif, ajoutez-y une image ou un visuel. Notez que vous pouvez également créer des événements qui se déroulent en visioconférence ! Nous disposons, d'ailleurs, d'outils collaboratifs sécurisés, hébergés et maintenus par l'équipe opérationnelle (voire plus loin « Utiliser nos outils collaboratifs et les réseaux sociaux »).

Il est conseillé de créer un événement Facebook pour vos réunions ou vos actions publiques importantes. Cela permet d'élargir votre réseau de communication et d'être rejoint par des nouvelles personnes. N'hésitez pas à y inviter tous vos contacts !



Créer vos événements sur Action Populaire n'attirera pas forcément tout de suite de nouvelles personnes, notamment dans les zones rurales où militer est plus difficile. Cependant, quand des personnes voudront vous rejoindre, elles choisiront le groupe qui aura indiqué des événements.

• INDIQUER UN COMPTE RENDU

Une fois votre événement terminé, vous pouvez **ajouter un compte rendu public** sur celui-ci. Pour cela, il vous suffit de retourner sur la page de votre événement à retrouver soit dans les événements passés indiqués sur la page de votre groupe, soit sur la page d'accueil d'Action Populaire, dans la partie « Événements », onglet « Passés ». Une fois sur l'événement, vous pouvez cliquer sur «Ajouter un compte rendu».

Attention, ces comptes rendus sont publics. Il ne faut donc pas y inscrire d'informations confidentielles ou stratégiques, ni par exemple indiquer les noms des personnes présentes. Vous pouvez par contre y indiquer la date de votre prochaine réunion et les prochains rendez-vous où il est possible de rejoindre le groupe. Lorsqu'il s'agit d'une réunion publique, il est possible d'y publier le résumé de l'intervention. Vous pouvez également ajouter des photos (veillez à ce que les personnes consentent à apparaître sur le site).



GÉRER SON GROUPE

• SE CONNECTER À L'ESPACE DE GESTION

Lorsque vous êtes animateur·rice, vous avez accès à l'**espace de « gestion » de votre groupe**. Pour y accéder, vous devez d'abord vous connecter à Action Populaire.

Sur ordinateur, quand vous arrivez sur la page d'accueil d'Action Populaire, vous avez, sur la gauche, la liste de vos groupes. Cliquez sur le groupe dont vous êtes animateur·rice. L'encart de gestion est présent sur la page d'accueil de votre groupe.

• RETROUVER LA LISTE DES MEMBRES ET INVITER DES NOUVEAUX MEMBRES

Dans l'encart de gestion de votre groupe, vous retrouverez un bouton « Membres » qui permet d'accéder à **la liste des membres et leur adresse e-mail** que vous pouvez copier-coller dans une messagerie pour les contacter.

Dans l'encart de gestion, vous trouverez également un onglet « Inviter ». Dans cet onglet, **vous pouvez envoyer un e-mail d'invitation à rejoindre La France insoumise et votre groupe d'action**. Cette fonctionnalité peut être utile, par exemple, pour recontacter quelqu'un qui vous a donné son e-mail pour vous rejoindre lors d'une réunion publique ou sur une action.

N'hésitez pas à utiliser cette fonctionnalité lors de vos porte-à-porte.

Il vous est également possible de transférer des membres de votre groupe vers un autre. Pour cela, rendez-vous sur la page des membres de votre groupe et cliquez sur « Transférer les membres de votre groupe ». Vous pourrez alors sélectionner les membres à transférer vers un autre groupe.

• MODIFIER LE STATUT DE SES MEMBRES

Deux statuts de membre de groupe existe sur Action Populaire : actif et abonné·e. Pour éviter d'atteindre le seuil maximum de membre actif dans votre groupe fixé à 11, veillez à indiquer les membres seulement abonné·es inscrit·es à votre groupe. Vous pouvez modifier ce statut dans l'espace de gestion de votre groupe à partir de la liste des membres.

• DEMANDER SA CERTIFICATION

Les groupes d'action respectant la charte des groupes d'action peuvent demander leur certification en ligne. La certification octroie de nombreux avantages dont un code de réduction mensuel permettant de commander du matériel à moindre coût.

• SOLLICITER DES DONS POUR SON GROUPE ET LES UTILISER

Les groupes locaux peuvent avoir besoin d'engager quelques dépenses, que ce soit pour l'impression locale d'un tract pour annoncer un événement, la location d'une salle ou encore l'achat d'un barnum.

Pour cela, La France insoumise a mis en place la **possibilité pour les groupes d'action certifiés de recevoir des dons et de les utiliser**.

Il est conseillé d'inciter les membres d'un groupe à y **faire des dons mensuels**. En effet, cela permet au groupe d'anticiper leur budget. N'hésitez pas à rappeler que les dons sont défiscalisés à hauteur de 66 %.





Pour faire un don à un groupe, rendez-vous sur la page de celui-ci et cliquez sur le bouton « Faire un don ». Vous pouvez également partager aux membres de votre groupe un lien pour effectuer directement des dons sur votre groupe. Vous trouverez ce lien dans l'onglet « Financement ».

Une fois les dons reçus, vous pourrez les utiliser en allant à nouveau dans la page de gestion de votre groupe, dans l'onglet « Financement », en cliquant sur « **Je crée une demande de dépense** ». L'utilisation de l'argent du groupe d'action fonctionne sur le principe du remboursement. Vous devez donc dans un premier temps avancer la dépense. Attention pour le remboursement une facture est obligatoire !



Attention : Vous ne pouvez pas avancer d'argent et vous faire rembourser lorsqu'il s'agit de dépenses liées à la campagne présidentielle.

OBTENIR DU MATÉRIEL

• OÙ RETROUVER LE CODE PROMO DU GROUPE D'ACTION ?

La France insoumise dispose de ressources financières limitées. Contrairement aux partis traditionnels, La France insoumise n'impose pas de « cotisation » pour la rejoindre : elle dépend donc en grande partie de vos dons ! Par conséquent, une partie du matériel est payante.

Lorsque votre groupe d'action est certifié, vous bénéficiez de **code de réduction mensuel**. Ces codes de réduction sont **cumulables sur deux mois consécutifs**. Ces codes sont valables uniquement sur le matériel militant, pas sur les produits dérivés !

Pour obtenir ces codes, rendez-vous sur Action Populaire. Dans l'onglet « Groupe », vous retrouverez les groupes certifiés que vous gérez. Les codes de réduction sont affichés sous le nom des groupes. De la même manière, lorsque vous allez sur la page de votre groupe et que vous accédez à « Gestion », dans l'onglet matériel vous retrouverez votre code promo ainsi que le lien pour accéder à l'espace matériel.

• COMMENT COMMANDER DU MATÉRIEL ?

Vous trouverez le lien vers la boutique matériel sur votre page d'accueil d'Action populaire dans le menu.

Besoin d'informations sur votre commande ? Vous pouvez contacter le matériel par e-mail. Les horaires d'ouverture de l'espace matériel sont indiqués sur le site. Vous pouvez donc joindre l'espace matériel à ces horaires si vous avez besoin d'informations sur le suivi de votre commande.



Email : materiel@lafranceinsoumise.fr



• QUEL MATÉRIEL COMMANDER ?

Le plus important est de **commander régulièrement des tracts**. Comme évoqué plus haut, diffuser des tracts régulièrement aux mêmes endroits permet de développer votre implantation sur un territoire. Le tractage est également une action qui ne nécessite pas un nombre important de personnes. Si vous organisez une diffusion de tracts toutes les semaines sur un marché, pensez à commander différentes sortes de tracts pour pouvoir varier les thématiques et ne pas lasser les habitant-es.

Commander des autocollants classiques qui vous permettent d'être identifiable facilement pendant les actions ou les manifestations.

Commander régulièrement des affiches est nécessaire à la fois pour l'organisation de collage mais aussi pour être visible et identifiable lors de vos actions, lorsque vous tenez un stand ou une table militante et lorsque vous décorez une salle lors d'une réunion publique.

Les **drapeaux** constituent un premier investissement un peu plus important, mais très rapidement utile. Ils vous permettent d'être visible lorsque vous participez à des manifestations et des rassemblements.

Lorsque votre groupe sera déjà bien développé et qu'il vous sera plus facile de financer des achats plus importants, vous pourrez investir dans une oriflamme, des banderoles ou encore un barnum. Ces objets vous permettront notamment d'**organiser des stands lors de n'importe quel événement** ou encore de réaliser vos propres « caravanes », « points fixes » et cortèges.

Enfin, vous retrouvez sur la page du matériel un certain nombre **d'objets**. Ceux-ci ont également une fonction politique : celle de **faire entrer dans notre quotidien des messages politiques**. Ils peuvent aussi vous servir de cadeaux à offrir. Si vous tenez un stand, il peut être intéressant de disposer de badges et de produits dérivés.



C. UTILISER NOS OUTILS COLLABORATIFS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

LES OUTILS COLLABORATIFS

La France insoumise met à disposition de ses membres **des outils collaboratifs numériques**. Ces outils sont hébergés et maintenus par le Pôle outils numériques de l'espace opérationnel de La France insoumise. Ils ont pour vocation première d'être utilisés par les insoumis-es pour organiser leurs actions. Cependant, leur accès est ouvert à toutes et tous.

Ceux-ci sont accessibles, à partir de la page d'accueil du site de La France insoumise, dans le menu déroulant « Agir » puis « Outils collaboratifs ». Trois outils sont, à ce jour, proposés.

• ORGANISER UNE VISIOCONFÉRENCE

Nous disposons d'un outil qui permet de **réaliser des visioconférences**. Il ne nécessite pas de téléchargement (sauf pour une utilisation sur téléphone portable). Pour créer une visioconférence, allez directement sur le site visio.lafranceinsoumise.fr ou cliquez sur « Créer une conférence » depuis le site de La France insoumise, dans l'onglet « Outils collaboratifs ». Lors de la création, vous devrez autoriser Jitsi à accéder à votre micro et/ou votre caméra. Pour inviter des personnes, il suffit de partager le lien de la visioconférence que vous pouvez récupérer en cliquant sur « Inviter d'autres personnes ».



Conseils pour le bon déroulement de la visioconférence :

- Quand vous ne parlez pas, pensez à couper votre micro en cliquant sur l'icône micro à gauche du téléphone rouge au centre de la vidéo. Il sera alors barré. Vous pouvez le réactiver en cliquant à nouveau dessus. Cela permet d'éviter un très désagréable écho.
- Si votre connexion n'est pas assez bonne, vous pouvez couper la caméra en cliquant sur l'icône caméra à droite du téléphone rouge au centre de la vidéo. Vous pouvez la réactiver en re-cliquant dessus.

- Vous pouvez changer la manière dont apparaissent les participant-es en cliquant sur l'icône des quatre petits carrés en bas à droite de la vidéo.
- Pour faire des commentaires par écrit ou partager des documents, une fonction « chat » (messaging) est disponible en cliquant sur la boîte de dialogue en bas à gauche de l'écran.
- Il est également possible de prendre des tours de parole en cliquant sur l'icône « main » en bas à gauche de l'écran. S'affichera alors sur votre vidéo le fait que vous voulez prendre la parole. On peut également organiser des tours de parole en demandant à chaque participant-e d'inscrire son nom dans le chat.

D'autres fonctionnalités existent, comme le partage d'écran. Le partage d'écran vous permet de montrer aux participant-es ce que vous faites sur votre ordinateur (ex. : la prise du compte rendu).

Pour partager votre écran, cliquez sur l'icône « Écran » en bas à gauche de la vidéo, puis sélectionnez la fenêtre que vous souhaitez partager. Il est possible que votre navigateur vous demande d'autoriser ce partage en modifiant vos paramètres.

Si vous n'arrivez pas à faire fonctionner la visioconférence, vous pouvez tenter d'autres logiciels ou appeler une personne qui suit la réunion pour pouvoir la suivre et y intervenir par téléphone.

• OUVRIR UN DOCUMENT COLLABORATIF

Nous disposons d'un logiciel d'édition collaboratif : pad.lafranceinsoumise.fr. Cet outil permet de travailler de manière collective sur la rédaction de textes. Pour rédiger un tract local ou un compte rendu, vous pouvez utiliser cet outil. De la même manière que pour la visioconférence, il suffit de partager le lien pour y donner accès. N'hésitez pas à enregistrer le lien dans vos favoris pour retrouver votre document facilement.

• FAIRE UN SONDAGE OU FIXER UNE DATE

Framadate est un logiciel édité par l'association Framasoft permettant d'organiser des sondages. La France insoumise en héberge une version, Framadate, sur ses propres serveurs. Cet outil s'avère particulièrement utile pour vous aider à fixer une date de réunion par exemple. Vous pouvez y accéder sur https://date.lafranceinsoumise.fr/create_poll.php?type=date



LES RÉSEAUX SOCIAUX

• LES BONNES PRATIQUES

Pourquoi faire de la politique sur les réseaux sociaux ? En 2020, ce sont près de 39 millions de Français-es qui utilisent activement les réseaux sociaux. C'est donc **une partie très large de la population qui est présente sur les réseaux sociaux**, militer en ligne est une forme de militantisme à part entière, tout aussi importante que le fait d'assurer une présence médiatique ou d'effectuer de l'action de terrain.

Les réseaux sociaux nous permettent également de **toucher des personnes que nous aurions du mal à rencontrer par l'action de terrain** parce qu'elles habitent par exemple dans des villes où nous n'avons pas de militant-es.

Il est donc fortement recommandé de se servir de ces réseaux pour porter nos messages politiques.

La première manière de les utiliser est de s'en servir pour **mettre en avant notre action militante**. N'hésitez donc pas à créer des réseaux sociaux de votre groupe et à y diffuser les photos et compte rendu de vos actions. N'hésitez pas non plus à y **relayer les actions menées par nos député-es**, nos orateurs-rices ou le contenu diffusé par les **différents médias de La France insoumise** comme *L'Insoumission.fr*, *L'Insoumission Hebdo* ou *Le Journal de l'Insoumission*.

Lorsque vous créez un compte pour votre groupe, ou lorsque votre compte personnel est identifiable comme étant celui d'un-e militant-e, vous engagez une part de l'image de La France insoumise. **Il est donc important de se comporter correctement sur internet**. S'énervier ou insulter quelqu'un ne sert à rien et nuit à l'image de notre mouvement. Les publications qui sont identifiées comme provenant de notre camp sont généralement regardées avec attention. De même, veillez à vérifier la source d'informations que vous partagez !

Enfin, il est fréquent de rencontrer des « **trolls** » sur les réseaux sociaux qui viennent vous provoquer. Si vous avez des commentaires désagréables, ignorez-les, masquez-les ou bloquez-les, mais surtout ne leur répondez pas : c'est du temps perdu. Vous n'arriverez pas à convaincre une personne malveillante.

Lorsque vous communiquez sur un événement organisé par une association ou un syndicat, **faites attention à ne pas vous approprier l'événement**. Dans vos publications sur les réseaux sociaux, veillez à citer l'association, le syndicat ou le collectif et à les remercier pour l'organisation. Il est important de les mettre en avant, pour montrer que notre engagement passe aussi par le fait de donner de la visibilité aux acteurs locaux en plus de leur apporter notre aide concrète.



Retrouvez toutes les fiches pratiques pour apprendre à utiliser politiquement les réseaux sociaux sur le Centre d'aide d'Action populaire (<https://infos.actionpopulaire.fr/>)





• LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM

Les principaux réseaux sociaux utilisés en France sont Facebook, Instagram et Twitter.

Facebook permet d'organiser des « événements » qui permettent de mobiliser en vue d'une réunion publique. Il permet également **de créer des pages et des « groupes »** qui permettent de constituer des communautés où vous pourrez diffuser des informations sur votre activité.

Vous pourrez trouver des groupes Facebook spécifiques à votre ville où il peut être intéressant de publier de temps à autre l'activité de votre groupe. Cela permet également de faire une veille sur ce qu'il se passe dans votre ville et ainsi vous rendre sur un maximum d'événement locaux.

Créez une **page Facebook pour communiquer** sur l'activité et les rendez-vous de votre groupe. Pour la gestion d'une page Facebook, voici quelques conseils pour une meilleure audience. Évitez de trop publier, fixez-vous un maximum de deux publications par jour. Publiez aux horaires où les gens sont les plus souvent en ligne, c'est-à-dire entre 11h et 13h et entre 18h et 20h. Dans vos publications, évitez si possible de mettre des liens qui renvoient à d'autres sites internet. En effet, l'algorithme de Facebook pénalise les pages qui publient trop de liens. Préférez publier des photos ou des vidéos (idéalement sous-titrées) accompagnées d'un court texte !

Après chaque publication, pensez à la partager sur votre fil d'actualité personnel et dans vos groupes.

Twitter un réseau social qui permet de suivre et de réagir à l'actualité. C'est également une application très utilisée par les journalistes. Il est donc important d'y soigner sa communication. Si vous communiquez sur une action que vous avez réalisée localement et que vous aimeriez voir reprendre dans la presse, n'hésitez pas à identifier la presse locale.

Pour rendre visible vos tweets et vos comptes, appuyez-vous sur les # et les « Tendances Twitter ». En effet, si votre tweet s'inscrit dans une tendance, il sera plus visible. Nous avons également intérêt à créer des tendances sur des thématiques que nous souhaitons faire valoir. Par exemple, lorsque Jean-Luc Mélenchon réalise une émission importante, il est intéressant de faire monter « Mélenchon » en tendance en utilisant son nom dans votre tweet et le hashtag de l'émission.

N'hésitez pas à dire aux membres de votre groupe d'installer Twitter afin de participer aux *live-tweet* et aux actions collectives organisées par La France insoumise.

Vous pouvez également organiser avec votre groupe des écoutes collectives des principaux passages de nos porte-parole pour agir ensemble sur les réseaux sociaux en réaction à l'émission.



Instagram est un réseau social très fréquenté par les plus jeunes. Il s'agit d'un réseau social de partage de photos. Les *stories* apportent notamment une bonne visibilité.

N'hésitez pas à poster des photos ou des courtes vidéos dessus. Instagram est un réseau social plus « personnel ». N'hésitez donc pas à mélanger du contenu personnel de la vie quotidienne avec du contenu politique.

Sur un compte de groupe, n'hésitez pas à publier des photos ou de courtes vidéos de votre quotidien militant. Vous pouvez également rendre vos *stories* plus « interactives » en y ajoutant des sondages ou des questions ouvertes.

POUR ALLER PLUS LOIN

• LES AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont en évolution constante. Il est important de prêter attention au développement de nouvelles plateformes. N'hésitez pas à assurer une veille sur les nouveaux réseaux sociaux et à réfléchir à comment les exploiter politiquement (comme TikTok, Twitch ou SnapChat).

TikTok est un exemple de réseau social récent. Le principe est d'y poster de courtes vidéos sur des thèmes musicaux populaires. On y retrouve principalement des jeunes. Si ce réseau peut sembler peu politique au premier abord, il a fortement été utilisé aux États-Unis par le mouvement « Black Lives Matter » ou encore par les mouvements féministes.

Autre exemple de réseau social : **Twitch**. Ce réseau social est en expansion. Il est peu utilisé par le monde politique. Il s'agit d'une plateforme de diffusion de vidéos en direct, utilisée principalement par le monde du jeu vidéo pour diffuser des parties commentées en direct. Jean-Luc Mélenchon l'a utilisé pour des séances de questions-réponses qui ont réalisées de très bonnes audiences.

• LES PLATEFORMES DE MESSAGERIE INSTANTANÉE

Il existe de **nombreuses plateformes de messagerie instantanée**. Ces réseaux sociaux permettent d'échanger au sein de groupes de discussion.

Telegram est très utilisé au sein de notre mouvement, mais aussi par d'autres organisations. On y trouve de nombreuses conversations de Gilets Jaunes pouvant regrouper jusqu'à plusieurs milliers de personnes. Il peut être intéressant de rechercher et de rejoindre des boucles de ce type pour s'informer de leurs actions et entrer en contact avec des groupes actifs localement.

Il existe d'autres plateformes comme **Signal ou WhatsApp**.

• CRÉER UN SITE ? SOUVENT UNE FAUSSE BONNE IDÉE

La création d'un site d'insoumis-es peut s'avérer utile, **à l'occasion notamment des campagnes électorales locales** (pour par exemple faire connaître une liste et ses propositions).

Avant de créer un site, vous devez savoir ce que cela implique. En effet, faire un site internet est susceptible d'impliquer de nombreuses compétences professionnelles qui recoupent des métiers différents (même si certaines personnes exercent parfois plusieurs de ces activités).





Comme vous pourrez le constater, **la création d'un site web prend beaucoup de temps** à partir du moment où vous devez faire développer des éléments sur-mesure, et peut inversement être extrêmement rapide si vous n'utilisez que des éléments standards. C'est souvent très surprenant pour un non-professionnel : certains développements qui peuvent sembler très simples peuvent en réalité demander de nombreuses heures de travail, et inversement, certaines fonctionnalités en apparence très complexes peuvent être ajoutées en quelques minutes parce qu'il existe déjà un composant tout fait qui les propose. Ne vous fiez donc pas à votre intuition quant aux quantités de travail nécessaires pour les différentes fonctionnalités souhaitées.

Vous aurez donc peut-être besoin d'avoir recours à un-e professionnel-le, si aucun-e insoumis-e n'a localement les compétences pour créer, héberger, sécuriser et maintenir le site. **Cela peut s'avérer coûteux !**

Enfin, un site a besoin d'être régulièrement mis à jour et enrichi par du nouveau contenu que vous ne serez peut-être pas toujours en mesure de produire. **Rédiger des articles peut en effet prendre beaucoup du temps**, sans pour autant qu'ils soient beaucoup lus. Le risque est de se démoraliser et d'abandonner le site. Un site peu actualisé renvoie une mauvaise image de votre groupe. Mieux vaut des réseaux sociaux alimentés qu'un site sans contenu pendant plusieurs mois !

Réfléchissez donc bien avant de vous lancer dans une telle aventure ! Si le site n'a pas pour objectif d'informer sur une campagne électorale, **les outils mis à disposition sur le réseau social d'action suffisent souvent amplement.**



D. QUESTIONS DIVERSES

COMPTES DE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Les comptes de campagne pour l'élection présidentielle 2022 sont désormais ouverts. Seuls les comptes de campagne peuvent engager des dépenses pour l'ensemble des actions qui concourent à la campagne présidentielle de Jean-Luc Mélenchon. Vous ne pouvez pas engager vous même de dépenses localement.

Si lors de l'organisation d'action ou d'un événement localement, vous avez besoin d'engager des dépenses écrivez préalablement à l'adresse suivante finances@lafranceinsoumise.fr ou à secretariat-general@lafranceinsoumise.fr

Retrouvez plus d'informations sur le site info.actionpopulaire.fr dans la rubrique « Compte de campagne ».

MODES DE FINANCEMENT À PROSCRIRE

- COLLECTER DES FONDS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE CAGNOTTE EN LIGNE OU D'UN *CROWDFUNDING*

La loi interdit ce mode de financement. En effet, **toutes les ressources** contribuant au fonctionnement et au financement des actions de La France insoumise doivent être perçues par l'Association de Financement de la France Insoumise (AFLFI) et par l'association de financement de la campagne présidentielle de Jean-Luc Mélenchon 2022.

- FINANCER DES ACTIONS LOCALES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE PERSONNE MORALE (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ..)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les partis ont l'obligation d'intégrer dans leur comptabilité, celle des structures locales. Pour éviter toute sanction, La France insoumise doit en conséquence être la seule à pouvoir régler des dépenses.

- **CRÉER UNE ASSOCIATION EN UTILISANT LA MENTION « FRANCE INSOUMISE » OU « JEAN-LUC MELENCHON » DANS LE TITRE, L'OBJET OU LES STATUTS**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les nouvelles obligations comptables des partis et groupements politiques ont été rendues beaucoup plus strictes. Les associations comportant les mentions « France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, mélenchon 2022 », ou des intitulés qui s'en approchent encourent le risque d'être perçues par la Commission Nationale des Comptes de campagnes et des financements Politiques (CNCCFP) comme des organisations territoriales dont les comptes doivent être inclus dans les comptes d'ensemble du parti. Si cela n'était pas effectif, la CNCCFP pourrait alors considérer que le parti ne remplit pas ses obligations comptables et prononcer des sanctions financières importantes à son égard.

LES DOCUMENTS RESSOURCES

- **L'ATTESTATION D'ASSURANCE**

Lorsque vous réservez une salle, il peut vous être demandé une attestation d'assurance. Vous devez fournir l'attestation de La France insoumise que vous retrouverez dans le Centre d'aide d'Action Populaire, onglet « Événement ».

- **LES FICHES PRATIQUES POUR AGIR**

La France insoumise a réalisé un certain nombre de fiches qui peuvent vous guider dans l'organisation et la réalisation d'actions. Celles-ci sont accessibles sur le Centre d'aide d'Action populaire. (<https://infos.actionpopulaire.fr/>)





LES DOCUMENTS RELATIFS AUX COMPTES DE CAMPAGNE

Pour les événements qui n'engagent pas de dépense

Même si l'organisation de votre événement n'engage pas de dépense, certaines attestations sont nécessaires pour les comptes de campagne.

- **ATTESTATION DE CONCOURS EN NATURE**

Cette attestation est nécessaire lorsque vous empruntez du matériel (sono, barnum, retro-projecteur, etc.) lors d'un événement public (réunion publique, fête locale, caravane de l'Union Populaire, etc.). Vous pouvez télécharger le modèle en vous rendant sur <https://infos.actionpopulaire.fr/documents-comptes-de-campagne/>

- **ATTESTATION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE SALLE MUNICIPALE**

Cette attestation est nécessaire lorsque vous organisez un événement public dans une salle municipale pour certifier que la mise à disposition de la salle municipale est gratuite et s'adresse à toutes les autres forces politiques et leur candidat-e. Elle doit être délivrée par la mairie. Vous pouvez par exemple avoir besoin de cette attestation pour une réunion publique, une projection-débat, etc. Vous pouvez télécharger le modèle en vous rendant sur <https://infos.actionpopulaire.fr/documents-comptes-de-campagne/>.

- **ATTESTATION DE MISE À DISPOSITION D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ : BAR, CAFÉ, RESTAURANT**

Cette attestation est nécessaire lors d'un événement public dans un café, bar ou restaurant. Cette attestation certifie que les consommations ont été réglées directement à l'établissement par les participant-es, et non par l'organisateur-riche de l'événement. Elle doit être signée par le gérant de l'établissement. Vous pouvez par exemple avoir besoin de cette attestation pour une réunion publique, une écoute collective, un apéritif de rentrée, etc. Vous pouvez télécharger le modèle en vous rendant sur : <https://infos.actionpopulaire.fr/documents-comptes-de-campagne/>

- **COPIE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC**

Ce document est nécessaire lorsque vous organisez une manifestation, une réunion publique en extérieur, un pique-nique, un apéro citoyen en extérieur ou une table militante. La déclaration d'occupation de l'espace public est à effectuer auprès de la préfecture ou de la mairie, il faudra conserver la copie de cette demande ou le récépissé délivré par la préfecture ou la mairie.



Pour les événements qui engagent des dépenses

Toutes les dépenses liées à la campagne présidentielle doivent être réglées directement par le compte de campagne. Par conséquent, aucune dépense ne peut être engagée sans une validation préalable du mandataire financier de la campagne.

Une section du Centre d'aide d'Action populaire est consacrée aux questions courantes sur les comptes de campagne ! N'hésitez pas à vous y référer ! Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général de campagne ou bien le Pôle des groupes d'action à groupes@actionpopulaire.fr

• LES TEXTES ET PRINCIPES DE LA FRANCE INSOUMISE

La France insoumise s'est dotée de plusieurs textes qui définissent ce qu'est notre mouvement et quels en sont les différents espaces et modalités de fonctionnement.

Il y a, notamment, le texte de la charte des groupes d'action et celui des principes de La France insoumise. Ces deux textes sont accessibles *via* le menu déroulant « Le mouvement » sur la page d'accueil de La France insoumise.



Les contacts utiles pour les groupes d'action

- Une question sur la gestion de votre groupe : groupes@actionpopulaire.fr
- Une permanence téléphonique est ouverte les mercredis de 14h à 18h aux numéros suivants : 0786412882 et 0645941918
- Inviter un-e intervenant-e : intervenants@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur le matériel : materiel@lafranceinsoumise.fr
- Une question sur le financement de vos actions : finances@lafranceinsoumis.fr
- Une question sur les documents et attestation à fournir pour les comptes de campagne : secretariat-general@melenchon2022.fr



II- La France insoumise, comment ça marche ?



La France insoumise est un mouvement. Elle n'est pas structurée comme un parti traditionnel. Il n'y a pas d'échelon municipal, départemental et régional. La France insoumise est composée de groupes d'action qui s'organisent localement, à l'échelle d'un quartier ou d'un bassin de vie, et qui agissent ensemble pour défendre l'*Avenir en Commun*.

A. LES ESPACES, PÔLES ET COMITÉS : QUI, QUAND ET COMMENT LES CONTACTER ?

La France insoumise est un mouvement ouvert et polycentrique. Elle est également un mouvement évolutif, depuis sa création ses structures ont déjà beaucoup évolué en fonction des besoins des militant-es et du moment politique.

Aujourd'hui, La France insoumise compte plusieurs « espaces », quatre comités, une assemblée des groupes d'action, une agora politique. Elle acte ses évolutions et ses campagnes lors des assemblées représentatives et des Conventions.

LES ESPACES

- L'ESPACE DU PROGRAMME

Cette équipe regroupe les secteurs qui ont participé à la construction du programme. Elle anime les équipes thématiques et propose des argumentaires et des formations aux insoumis-es. Cet espace peut être contacté à espace-programme@lafranceinsoumise.fr

- L'ESPACE DES LUTTES

L'espace des luttes rassemble des insoumis-es engagé-es dans toutes les formes d'insoumission : sociales, écologiques ou démocratiques. Cet espace peut être contacté à espace-luttes@lafranceinsoumise.fr



- **L'ESPACE POLITIQUE**

L'espace politique est un espace de conseil et de propositions. Il regroupe des membres des partis politiques ou groupes qui soutiennent La France insoumise.

- **LE GROUPE PARLEMENTAIRE**

Le groupe parlementaire à l'Assemblée nationale est composé de 17 député·es. Il agit de concert face à la politique du gouvernement et défend les propositions de *l'Avenir en Commun*.

- **LA DÉLÉGATION AU PARLEMENT EUROPÉEN**

Composée de 6 eurodéputé·es, la délégation fait face aux *lobbies*, à l'extrême droite, à l'extrême gauche et poursuit la bataille contre les menaces sur le climat et la biodiversité et contre les injustices sociales.

Vous pouvez retrouver toute l'actualité de la délégation de La France insoumise au Parlement européen sur <https://d-fi.lafranceinsoumise.fr>

- **L'ESPACE DES ÉLU·ES ET CONTRE POUVOIRS**

Cet espace vise à produire des outils et des pratiques à destination des citoyen·nes afin de participer aux processus d'élaboration des textes et délibérations locaux, lois et directives européennes. Cet espace peut être contacté à elus@lafranceinsoumise.fr

- **L'ESPACE DE L'AUTO-ORGANISATION ET DE LA DÉSŒBÉISSANCE POPULAIRE**

Cet espace est en charge du suivi, de l'impulsion, de l'accompagnement des actions d'auto-organisation et de désobéissance populaire animées localement par les insoumis·es. Cet espace peut être contacté à auto-organisation@lafranceinsoumise.fr

- **L'ESPACE ÉLECTIONS**

Cet espace a pour objectif de permettre à notre mouvement de préparer au mieux les prochaines échéances électorales. Cet espace peut être contacté à espace-elections@lafranceinsoumise.fr

- **L'ESPACE OPÉRATIONNEL**

Cette équipe a pour mission de mettre en œuvre les tâches opérationnelles nécessaires aux campagnes du mouvement. Elle se divise en plusieurs pôles ouverts à la participation des insoumis·es. Cet espace peut être contacté à espace-operationnel@lafranceinsoumise.fr



LES COMITÉS

• LE COMITÉ DE RESPECT DES PRINCIPES

Le Comité de respect des principes veille et fait respecter, au sein du mouvement, les textes, les valeurs, les principes et les orientations de La France insoumise. Il peut être saisi par e-mail à l'adresse comite-respect-principes@lafranceinsoumise.fr en cas de conflits entre insoumis-es et/ou groupes d'action en contradiction avec les principes et les valeurs du mouvement. Lorsque le Comité est saisi, il auditionne systématiquement les différentes parties et organise une médiation dans le but premier de rechercher une issue amiable. Il délibère puis prend une décision concernant les signalements qui sont portés à sa connaissance. Le Comité de respect des principes n'a pas pour objet de remplacer la justice. Il n'est qu'une instance interne de La France insoumise veillant à son bon fonctionnement et au respect de ses valeurs.

Le Comité de respect des principes est composé de huit membres dont la première moitié est tirée au sort, à parité de genre, parmi les insoumis-es volontaires et dont la seconde moitié est issue, à parité de genre, de différents espaces de La France insoumise.



Pour rappel :

- La France insoumise favorise la recherche du consensus comme mode de décision au sein des groupes.
- Les membres de La France insoumise s'engagent à respecter les orientations stratégiques définies collectivement par le mouvement.

• LE COMITÉ ÉLECTORAL

Le Comité électoral est composé, à parité, d'insoumis-es nommé-es par la coordination des espaces.

Il valide les investitures des chef-fes de file et des candidat-es de La France insoumise aux différentes élections. Il constitue une instance de recours en cas de réclamation concernant les investitures.

Le Comité électoral peut être contacté à comite-electoral@lafranceinsoumise.fr. La liste de ses membres est indiquée sur la page du Comité électoral.



- **LE COMITÉ DE SUIVI CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

Le Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles a pour mission d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de La France insoumise, victimes ou témoins d'actes de violences sexistes et sexuelles.

Tou·tes les membres de La France insoumise peuvent saisir le Comité de suivi contre les violences sexistes et sexuelles à comite-violences-sexistes-sexuelles@lafranceinsoumise.fr ou encore s'adresser à l'association partenaire Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) : 0800 05 95 95.

- **LE COMITÉ D'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU MOUVEMENT**

Le Comité d'amélioration a pour charge d'évaluer la réussite et l'opportunité de pérenniser et de développer les structures et outils que le mouvement met en place.

Ce Comité apprécie les évolutions du mouvement et synthétise de nouvelles propositions. Il peut les soumettre à la discussion de la coordination des espaces ou des Assemblées représentatives. Il a pour responsabilité de se saisir des débats et propositions qui ont été faites à l'occasion de la réunion de cette Assemblée représentative (en plénière et sur le site de la France Insoumise).

Il est composé à moitié de représentant·es des différents espaces du mouvement et à moitié d'insoumis·es tiré·es au sort parmi des volontaires issu·es des groupes d'action certifiés.

Vous pouvez contacter le Comité d'amélioration du fonctionnement du mouvement à comite-amelioration@lafranceinsoumise.fr.





B. LES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX INSOUIMIS

LES MÉDIAS

- L'INSOUMISSION.FR

L'Insoumission est un média en ligne de La France insoumise qui diffuse des articles et des analyses à chaud sur l'actualité.

Chaque semaine, L'Insoumission édite une newsletter de ses meilleurs articles à laquelle vous pouvez vous abonner : <https://linsoumission.fr/abonnement/>

- L'ABONNEMENT COMMUN À L'INSOUMISSION HEBDO ET AU JOURNAL DE L'INSOUMISSION

La gazette hebdomadaire *L'Insoumission Hebdo* (anciennement *L'Heure du Peuple*), fondée en 1979 par Jean-Luc Mélenchon, le magazine généraliste trimestriel *Le Journal de l'Insoumission*, fondé en 2016 par Gabriel Amard, et le média en ligne *L'Insoumission*, fondé par La France insoumise en 2018, proposent une offre d'abonnement groupé.

Vous pouvez vous abonner à l'ensemble de ces supports, recevoir à votre domicile, l'hebdo et le magazine et soutenir en outre le développement du site média linsoumission.fr et de son application via le don.

Pour s'abonner : <https://linsoumission.fr/sabonner/>

NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Suivre nos réseaux sociaux est très important : plus nos comptes sont suivis, plus nous pouvons diffuser nos idées largement sur ce média.

En suivant nos comptes sur nos différents réseaux sociaux, vous recevrez par ailleurs très vite nos actualités que vous pourrez facilement partager à vos contacts.

- [JEAN-LUC MÉLENCHON](#)

Jean-Luc Mélenchon est l'une des personnalités politiques les plus suivies en France. En plus de son blog melenchon.fr où il publie de nombreux contenus, vous pouvez suivre Jean-Luc Mélenchon sur :



- [LA FRANCE INSOUmise](#)

La France insoumise est un mouvement politique fondé le 10 février 2016 par Jean-Luc Mélenchon. Elle dispose de 17 député-es à l'Assemblée nationale et de 6 eurodéputé-es qui défendent l'*Avenir en Commun* et combattent l'extrême droite et l'extrême marché.



- [MELENCHON2022](#)

Melenchon2022.fr est le site de la campagne présidentielle de Jean-Luc Mélenchon pour 2022. Vous pouvez y retrouver l'actualité de campagne et y faire signer les soutiens à sa candidature.





Annexes



ORDRE DU JOUR

Voici un exemple-type d'ordre du jour pour une réunion :

- Tour de présentation (s'il y a des nouvelles personnes)
- Point politique : à chaque réunion, une personne est chargée de préparer un point politique présentant l'actualité politique du moment, notre analyse et nos positions ainsi que l'actualité du mouvement et de la campagne présidentielle (5 minutes)
- Tour de table : échanges sur le point politique (20 minutes)
- Point sur les projets en cours (si vous avez prévu d'organiser des actions sur le long terme)
- Calendrier des actions et des événements à venir
- Date de la prochaine réunion
- Moment convivial

DÉROULÉ TYPE D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

• AVANT L'ÉVÉNEMENT

+ Planifier l'organisation

- Qui va chercher le matériel, quand et où ?
- Qui fait les courses (si buffet convivial prévu) ?
- Qui et quand va-t-on visiter la salle ?
- Quand se fixe-t-on une réunion d'organisation avec l'ensemble des volontaires durant laquelle les tâches seront présentées et réparties ?

+ Constituer des équipes

- Qui se charge de la mise en place (décoration de la salle, table militante, accueil, placement) ?
- Qui se charge de la communication (photos, direct Facebook, *live-tweet*) ?

• LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT

Afin de vous assurer que vous aurez le temps de tout faire, vous devrez réfléchir et noter sur un papier :

- Heure de mise à disposition de la salle / du bar
- Heure d'arrivée du matériel, des courses (qui amène quoi et à quelle heure ?)
- Heure d'arrivée des volontaires
- Heure de début de la mise en place
- Heure de fin de la mise en place
- Heure d'arrivée des intervenant-es (qui va les chercher, où, comment ? combien de temps de trajet ?)
- Heure d'ouverture au public
- Heure de début de la réunion publique
- Heure de fin de la réunion publique



- Heure limite de sortie du public
- Heure de rangement
- Heure de rendu de la salle

En face de chaque heure, notez qui s'occupe de chaque tâche : cela permet de se rendre compte si ce que vous avez planifié est réaliste.

LISTE DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DONT IL EST UTILE D'AVOIR LE CONTACT LOCAL

Les principaux syndicats dont il est utile d'obtenir des contacts locaux sont ceux de la Confédération générale du travail (CGT), l'Union syndicale Solidaires (Sud) et de Force Ouvrière (FO). Avant chaque manifestation, vous pourrez vous tourner vers ces personnes pour avoir des informations (lieu de rassemblement, parcours, etc.). N'hésitez pas à leur demander de vous ajouter à leur liste d'informations !

De la même manière, vous pouvez vous constituer un fichier de contacts d'associations locales. Certaines municipalités recensent sur leur site internet les contacts d'associations locales.

Vous pouvez, par exemple, noter le contact des associations comme le Droit Au Logement, le Secours populaire, Amnesty international, Emmaüs, la Ligue des Droits de l'Homme, SOS Homophobie, Nous Toutes, Aides, la CIMADE, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, la Croix-Rouge, le Samu Social, Greenpeace, Alternatiba, ANV-Cop21, Les Amis de la terre, L214, LPO, LPA, Sea Shepherd, RESF, MRAP...

EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE DE CONSCIENTISATION SUR LE LOGEMENT

- Les charges ont-elles augmentées récemment ? Ces augmentations étaient-elles justifiées ?
- Des expulsions pour impayé ont-elles eu lieu dans l'immeuble ?
- Avez-vous des problèmes d'infiltration d'eau et/ou de moisissure dans l'appartement ?
 - › Si oui, le bailleur a-t-il déjà fait ou prévoit-il des travaux ?
- L'isolation du logement est-elle satisfaisante ?
 - › Si non, des travaux d'isolation ont-ils été faits ou sont-ils prévus par le bailleur ?
 - Si des travaux d'isolation ont été faits, les économies de chauffage ont-elles été à la hauteur ?
 - Ces travaux d'isolation ont-ils eu pour conséquence une « 3^{ème} ligne de quittance », c'est-à-dire une augmentation du loyer ?
- L'ascenseur fonctionne-t-il correctement ?
 - › S'il est en panne, depuis combien de temps ?
 - › Pensez-vous que le bailleur assure correctement les réparations ?
- Les parties communes sont-elles propres ?
 - › Pensez-vous que le bailleur assure suffisamment l'entretien ?



- Avez-vous rencontré des problèmes de nuisibles du type rats, cafards ou punaises de lit ?
 - › Pensez-vous que le bailleur a réagi et/ou vous a informé correctement face au problème ?
- Un gardien est-il présent dans l'immeuble ?
 - › Si oui, est-il disponible pour faire régler ou faire remonter les problèmes des locataires ?
- Voyez-vous d'autres problèmes qui concerne le logement et les relations avec le bailleur ?
- De manière générale, pensez-vous que le bailleur est à l'écoute des locataires ?
 - › Pensez-vous que les locataires devraient s'organiser pour est davantage respecté et entendus ?
 - › Parmi les problèmes que vous avez cités, lequel vous paraît le plus grave et/ou concerne le plus de gens ?
- Nous allons organiser un comité citoyen pour parler du logement HLM dans la ville, souhaitez-vous :
 - › Participer à des actions ?
 - › Être tenu-e informé-e ?
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

EXEMPLE DE CHARTE DE BONNE CONDUITE DANS LES ÉCHANGES VIRTUELS

- Nommer la chaîne ou la liste e-mail de manière claire (ex. : Insoumis-es du quartier Bidule)
- Évitez d'envoyer une suite de messages distincts. Essayez de regrouper ce que vous voulez dire dans un seul message.
- Les insultes, les messages agressifs sont à exclure de nos discussions. Les utilisateurs et utilisatrices sont tenu-es de respecter les règles de fraternité et de bienveillance qui sont celles de La France insoumise. Aucun propos à caractère injurieux, insultant, grossier, sexiste, raciste, homophobe ou diffamatoire envers un utilisateur ou une utilisatrice ne sera toléré.
- S'il s'agit d'une boucle d'organisation, évitez les partages intempestifs de messages humoristiques.

À ce titre, sont interdits les propos tombant sous le coup de la Loi, dont notamment ceux qui :

- incitent à la discrimination, à la haine, à la violence sur des critères de race, de sexe, de genre, de religion, ou au révisionnisme ;
- incitent à la commission de délits ;
- font l'apologie des crimes ou délits et particulièrement du meurtre, viol, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;
- portent manifestement atteinte aux droits d'autrui et particulièrement les propos diffamatoires ou calomnieux qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;



- sont liés à un intérêt manifestement commercial ou ont un but promotionnel sans objet avec La France insoumise.
- Les conversations entre deux personnes qui ne concernent pas l'ensemble du groupe doivent se faire en privé.
- Éviter d'envoyer des messages qui n'apportent pas d'information à l'ensemble des destinataires du type « merci, bonne soirée ». Pour des messages très courts préférez les envoyer uniquement à l'auteur de l'e-mail. Lorsque vous souhaitez répondre à un e-mail, il est possible de sélectionner « répondre » ou « répondre à tous » selon si vous souhaitez vous adresser uniquement à l'expéditeur-ricé du dernier e-mail ou à tout le groupe.
- Chaque utilisateur-ricé est garant-e de la véracité des informations qu'il ou elle diffuse.
- Les utilisateurs et utilisatrices sont les garant-es de la sécurité des contenus de cette plateforme. Ils et elles s'engagent à ne pas divulguer à l'extérieur les informations n'ayant pas vocation à être publiques. Les échanges entre membres ne peuvent être reproduits tels quels à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe, sous quelque forme que ce soit.

MÉTHODE DE CIBLAGE ÉLECTORAL

Pour que vos actions soient les plus efficaces possibles, il peut être intéressant de prioriser certains quartiers, comme les quartiers populaires et les quartiers où nous savons que nous avons des électeurs-ricés à convaincre d'aller voter.

Pour cela, récupérez les données électorales par bureau de vote de votre ville ou de votre département et réalisez une sélection à partir des critères suivants : fort vote Jean-Luc Mélenchon en 2017, avec un fort différentiel d'abstention entre les présidentielles et les européennes, etc.

Pour cela, trouvez les données sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/election-presidentielle-des-23-avril-et-7-mai-2017-resultats-definitifs-du-1er-tour-par-bureaux-de-vote/>

Vous pouvez également contacter le pôle d'analyse électorale à espace-elections@lafranceinsoumise.fr



